

## FICHE 2

### LES MAQUETTES BUDGETAIRES

<b>La Règle</b>	<p>Les instructions budgétaires et comptables définissent un mode de présentation normalisée des documents budgétaires qui doit être respecté.</p> <p>Les arrêtés d'actualisation des instructions budgétaires et comptables pour 2022 sont parus au Journal officiel n° 0301 du 28 décembre 2021.</p>
<b>M 4</b>	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).
<b>M 14</b>	Arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.
<b>M 21</b>	Arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.
<b>M 22</b>	Arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable M.22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.
<b>M 52</b>	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs.
<b>M 57</b>	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.
<b>M 61</b>	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 61 des services départementaux d'incendie et de secours.
<b>M 71</b>	Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 71 applicable aux régions.
<b>M 832</b>	Arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.